

melle



## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

### **ENTRE LA VILLE DE MELLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

Entre :

La ville de Melle, dans le cadre de la Biennale internationale d'art contemporain, représentée par son Maire, Monsieur Yves Debien en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2015

D'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par la Vice-Présidente déléguée, Madame Elisabeth Maillard, en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 25 juin 2015

D'autre part,

Préambule :

Dans le cadre de l'organisation de la VIIème Biennale internationale d'Art Contemporain, la ville de Melle et la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaitent s'associer pour l'exposition de huit œuvres photographiques de la série *The Birth of Gravity* de l'artiste Yuriko Takagi.

#### **Article 1 : Lieu et conditions de représentation**

L'œuvre sera présentée au Musée Bernard d'Agesci à Niort, du 23 juin au 27 septembre 2015.

#### **Article 2 : Communication**

Une conférence de presse, une rencontre avec l'artiste et le vernissage de l'œuvre, auront lieu le jeudi 9 juillet.

L'information sur l'exposition *The Birth of Gravity* à Niort (y compris l'exposition *Sei* organisée par la ville de Niort) et ce partenariat, dans le cadre de la Biennale internationale d'art contemporain, paraîtront dans le magazine communautaire Territoires de Vie et divers outils de communication de la CAN, ainsi que dans le programme, le site internet et les différents documents de communication de la Biennale internationale d'art contemporain de Melle.

La Communauté d'Agglomération du Niortais (musée Bernard d'Agesci) prend en charge la réalisation d'un carton de vernissage et d'un visuel décliné en affiche pour la diffusion et la valorisation de l'exposition *The Birth of Gravity*.

### **Article 3 : Installation de l'œuvre**

#### ***Engagement de la ville de Melle***

- Prise en charge du transport et la livraison de tous les clichés photographiques à Niort (Niort et Melle réunis) courant juin 2015.

#### ***Engagements de la Communauté d'Agglomération du Niortais (musée Bernard d'Agesci)***

- Réalisation de l'accrochage, prise en charge de l'assurance et de la surveillance des 8 œuvres exposées ;
- Prise en charge du transport et la restitution de tous les clichés photographiques à Paris (Melle et Niort réunis) dans la semaine 40 ou 41 ;
- Prise en charge du vernissage du 9 juillet.

### **Article 4 : Dispositions financières**

La ville de Melle prend en charge l'ensemble des frais liés à la rémunération, aux droits de monstration, frais de transport aller/retour, frais d'hébergement et de restauration de l'artiste.

La Communauté d'Agglomération du Niortais (musée Bernard d'Agesci) versera une compensation financière forfaitaire d'un montant de 200 euros ttc sur émission d'un titre exécutoire par la Ville de Melle (participation aux frais de transport et de séjour de l'artiste).

Fait en deux exemplaires originaux,  
Le

Pour la ville de Melle  
Yves Debien, Maire



Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais  
Elisabeth Maillard, Vice-Présidente déléguée  
Culture et Patrimoine historique

